



***PRIX D'EXCELLENCE DE  
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE***

**APPEL DE CANDIDATURES POUR LES  
PRIX SUIVANTS :  
(ordre alphabétique)**

- *Certificats d'appréciation*
- *Éducation du public*
- *Mérite*
- *Prévention du crime*
- *Recherche*
- *Réconciliation*
- *Sénateur-Earl-A.-Hastings*

TOUTES LES MISES EN CANDIDATURE DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES À :

LE (LA) PRÉSIDENT(E), COMITÉ DES PRIX DE L'ACJP  
320, AVENUE PARKDALE, SUITE #101  
OTTAWA (ONTARIO) K1Y 4X9  
TÉLÉCOPIEUR : (613) 725-3720

**DATE LIMITE : LE 1er SEPTEMBRE 2011**

## LES CERTIFICATS D'APPRÉCIATION

*Un Certificat d'appréciation pourra être remis à toute personne qui a contribué de manière exceptionnelle au travail et aux objectifs de l'ACJP. Il n'est pas requis que cette personne soit membre de l'Association pour être admissible à ce prix.*

### Les critères d'admissibilité :

Le(la) candidat(e) devra avoir contribué de manière exceptionnelle au travail et /ou aux objectifs de l'ACJP.

### La procédure de mise en candidature :

1. Rédiger quelques notes biographiques ou le curriculum vitae du (de la) candidat(e).
2. Décrire sa contribution particulière au travail ou à l'atteinte des objectifs de l'ACJP.
3. Inclure une lettre d'appui d'un membre de l'ACJP ou d'une association affiliée.

### La fréquence, la prise de décision et la remise du prix :

Il n'y a aucune limite quant au nombre de certificats que peut recevoir une personne, ni quant à la fréquence à laquelle ils peuvent lui être remis. Ce prix est lié à une contribution spécifique et une même personne peut avoir contribué en plus d'une occasion au travail et à l'atteinte des objectifs de l'Association, d'où elle pourrait se mériter plus d'un Certificat d'appréciation.

Il revient au Comité exécutif de l'Association de remettre un Certificat d'appréciation à toute personne qui aura été proposée par un membre de l'ACJP ou d'une association affiliée. Il lui appartiendra aussi de déterminer quand et où ce Certificat sera remis et dans quelles circonstances. La remise pourra être effectuée, selon le cas, par le président de l'Association ou de l'une des associations affiliées, ou par un(e) représentant(e) autorisé(e) de l'une d'entre elles.

## LE PRIX D'ÉDUCATION DU PUBLIC

*Le Prix d'éducation du public vise à reconnaître le travail de journalistes professionnels et d'autres personnes qui contribuent à une meilleure compréhension des Canadiens et des Canadiennes du besoin qu'on a et des composantes d'un système de justice humain et efficace.*

### Les critères d'admissibilité :

1. Le(la) candidat(e) devra avoir contribué de manière exceptionnelle à l'éducation du public en matière de justice pénale.
2. Le travail réalisé doit refléter les valeurs et les principes de l'ACJP.

### La procédure de mise en candidature :

1. Rédiger quelques notes biographiques ou le curriculum vitae du (de la) candidat(e).
2. Décrire sa contribution particulière visant à favoriser une meilleure compréhension du système de justice pénale au Canada.
3. Inclure au moins trois lettres d'appui provenant de membres de l'ACJP ou d'une association affiliée.

### La fréquence, la prise de décision et la remise du prix :

Ce prix sera remis à l'occasion d'un congrès de l'ACJP qui se tient généralement à tous les deux ans. On pourrait honorer plus d'un(e) lauréat(e) par congrès. Le Comité des prix recevra et évaluera les candidatures, puis fera sa recommandation au (à la) président(e) de l'ACJP, qui aura à prendre la décision. Le Prix du mérite sera présenté par le(la) président(e) ou une personne déléguée par lui(elle) à l'occasion d'un congrès de l'Association.

## LE PRIX DU MÉRITE

*Le Prix du mérite permettra de reconnaître les personnes qui se sont illustrées par leur contribution à l'amélioration du système de justice pénale au Canada et à l'atteinte des objectifs de l'ACJP.*

### Les critères d'admissibilité :

1. Le(la) candidat(e) devra avoir contribué de manière exceptionnelle au système de justice pénale au Canada et à l'atteinte des objectifs de l'ACJP.
2. Le(la) candidat(e) devra s'être montré soucieux du système de justice pénale au Canada et y avoir oeuvré avec zèle, tout en personnifiant les valeurs et principes chers à l'ACJP.
3. Le(la) candidat(e) devra avoir été membre de l'ACJP et/ou d'une association provinciale/territoriale affiliée depuis plus de cinq ans.

### La procédure de mise en candidature :

1. Rédiger quelques notes biographiques ou un curriculum vitae relatif au (à la ) candidat(e), en précisant le secteur d'activité de la justice pénale dans lequel il(elle) a oeuvré.
2. Décrire avec précision la contribution qu'il(elle) a faite au système et à l'atteinte des objectifs de l'ACJP.
3. Inclure au moins trois lettres d'appui provenant de membres de l'ACJP ou d'une association affiliée.

### La fréquence, la prise de décision et la remise du prix :

Ce prix sera remis à l'occasion d'un congrès de l'ACJP qui se tient généralement à tous les deux ans. On pourrait honorer plus d'un(e) lauréat(e) par congrès. Le Comité des prix recevra et évaluera les candidatures, puis fera sa recommandation au (à la président(e) de l'ACJP, qui aura à prendre la décision. Le Prix du mérite sera présenté par le(la) président(e) ou une personne déléguée par lui(elle) à l'occasion d'un congrès de l'Association.

## LE PRIX DE PRÉVENTION DU CRIME

*Le Prix de prévention du crime sera remis en vue de reconnaître une personne ou un organisme qui s'est illustré en contribuant de manière importante à une réduction des comportements criminels et à la protection du public.*

### Les critères d'admissibilité :

Le(la) candidat(e) devra avoir contribué de manière exceptionnelle à une réduction des comportements criminels et à la protection du public.

### La procédure de mise en candidature :

1. Rédiger quelques notes biographiques ou le curriculum vitae du (de la) candidat(e) ou une description de l'organisme en mentionnant son champ d'activité au sein du système de justice pénale.
2. Décrire de manière spécifique comment cette personne ou cet organisme a contribué à une réduction des comportements criminels et à la protection du public au Canada.
3. Inclure au moins trois lettres d'appui provenant de membres de l'ACJP ou de l'une de ses associations affiliées.

### La fréquence, la prise de décision et la remise du prix :

Ce prix sera remis à l'occasion d'un congrès de l'ACJP qui se tient généralement à tous les deux ans. On pourrait honorer plus d'un(e) lauréat(e) par congrès. Le Comité des prix recevra et évaluera les candidatures, puis fera sa recommandation au (à la président(e) de l'ACJP, qui aura à prendre la décision. Le Prix du mérite sera présenté par le(la) président(e) ou une personne déléguée par lui(elle) à l'occasion d'un congrès de l'Association.

## LE PRIX DE RECHERCHE

*Le Prix de recherche sera remis en vue de reconnaître une personne ou un groupe de personnes ayant effectué des études valides et fiables et qui ont donné lieu à des améliorations importantes dans le fonctionnement du système de justice pénale.*

### Les critères d'admissibilité :

1. Le(la) candidat(e) devra avoir réalisé, au Canada, une étude qui a donné lieu à des améliorations importantes dans le fonctionnement du système de justice pénale.
2. La recherche doit être d'une haute qualité et rencontrer des critères scientifiques de validité et de fiabilité.

### La procédure de mise en candidature :

1. Rédiger quelques notes biographiques ou le curriculum vitae du (de la) candidat(e).
2. Décrire l'étude particulière réalisée par cette personne et comment cette étude a contribué à une amélioration importante du fonctionnement du système de justice pénale.
3. Inclure au moins trois lettres d'appui provenant de chercheurs réputés qui attesteront de la qualité, de la validité et de la fiabilité de l'étude ayant donné lieu à la mise en candidature pour ce prix.

### La fréquence, la prise de décision et la remise du prix :

Ce prix sera remis à l'occasion d'un congrès de l'ACJP qui se tient généralement à tous les deux ans. On pourrait honorer plus d'un(e) lauréat(e) par congrès. Le Comité des prix recevra et évaluera les candidatures, puis fera sa recommandation au (à la) président(e) de l'ACJP, qui aura à prendre la décision. Le Prix du mérite sera présenté par le(la) président(e) ou une personne déléguée par lui(elle) à l'occasion d'un congrès de l'Association.

## LE PRIX DE LA RÉCONCILIATION

*Le Prix de la réconciliation peut être décerné à une victime ou à un ex-délinquant qui est parvenu à évacuer les difficultés de son passé et qui a contribué de manière exemplaire au processus de réhabilitation ou de réconciliation ainsi qu'à la réalisation d'un système de justice plus humain et plus efficace.*

### Raison d'être

Bien que l'on s'entende que les victimes ont eu à subir un traumatisme ou même une tragédie, il est possible que les délinquants aient, eux aussi, été victimisés par le passé en raison de rapports parents-enfants inadéquats, de facteurs socioéconomiques ou autres circonstances pénibles. Il arrive en outre, qu'en justice réparatrice, on assiste à une réconciliation volontaire d'une victime et d'un délinquant. L'ACJP, on le sait, a toujours pris fait et cause pour la réconciliation et la réhabilitation; la présente proposition vise à refléter et à promouvoir cet engagement.

### Critères

1. Les candidats à ce prix devront avoir contribué de manière importante à l'atteinte de résultats positifs au sein du système de justice pénale.
2. Les candidats devront avoir contribué à une sensibilisation accrue de la population et à une meilleure compréhension des problèmes à surmonter et des ressources requises pour atteindre de meilleurs résultats, tant pour les victimes que pour les délinquants.
3. Les candidats devraient être facilement reconnaissables en tant que victimes ou délinquants dont les réalisations et la contribution reflètent les valeurs et les principes de l'ACJP.

## Pour proposer une candidature

1. Présenter un bref aperçu de la biographie du candidat ou de la candidate.
2. Décrire la contribution spécifique de ce candidat ou de cette candidate au processus de réhabilitation ou de réconciliation ainsi qu'à la réalisation d'un système de justice plus humain et plus efficace.
3. Inclure au mois trois lettres d'appui provenant de membres de l'Association canadienne de justice pénale ou de l'une de ses affiliées.

## Fréquence, processus décisionnel et remise du prix

Le prix sera remis à l'occasion d'un congrès de l'ACJP, qui se tient habituellement à tous les deux ans, pour autant qu'il y ait des candidats qui remplissent les critères. Plus d'un prix pourra être décerné à un même congrès. Le Comité des prix honorifiques étudiera chacune des mises en candidature et formulera une recommandation à l'intention du Comité exécutif de qui relève la décision finale. Le prix sera remis par le président ou la présidente de l'ACJP ou son représentant ou sa représentante.

### LE PRIX SÉNATEUR-EARL-A.-HASTINGS

*Créé dans le but de commémorer la contribution de feu le Sénateur Earl Hastings au système de justice pénale et à l'ACJP, ce Prix veut honorer des Canadiens et des Canadiennes qui, même s'ils n'oeuvrent pas dans le domaine de la justice pénale, y ont tout de même contribué de manière exceptionnelle sur plusieurs années.*

*Earl Hastings, au cours de ses trente années au service du Sénat canadien, s'est fait connaître comme agent de réforme sociale et un défenseur des politiques pénales humaines, efficaces et progressistes. Parfois controversé, il a acquis une réputation enviable pour ses propositions législatives relatives à des mesures de rechange à l'incarcération, aux jeunes contrevenants, aux services correctionnels et à la réinsertion sociale des délinquants. Il a milité pour l'abolition de la peine capitale et il a toujours appuyé les orientations prometteuses qui pourraient bénéficier à l'ensemble des personnes impliquées dans le système de justice pénale, particulièrement dans le domaine des services correctionnels. Ses initiatives progressistes créaient parfois certaines tensions entre lui et ses alliés politiques, et même ses amis, mais il a toujours accordé préséance à ses principes et ses engagements. Il sollicitait l'opinion des citoyens, des gestionnaires, des travailleurs et des détenus et il s'efforçait de réagir aux préoccupations exprimées.*

*Il a été de longue date un ami de l'ACJP. En 1986, il s'est mérité le "John Howard Society Distinguished Canadian Award", puis, en 1992, le "St. Leonard's Society of Canada Humanitarian Advancement Award".*

## Les critères d'admissibilité :

1. Le(la) candidat(e) devra avoir contribué de manière importante à un système de justice pénale plus humain et plus efficace au Canada; son implication doit avoir été soutenue au cours d'une longue période de temps.
2. Il(elle) aura fait sa contribution alors qu'il(elle) oeuvrait dans un champ d'activité autre que celui de la justice pénale.
3. Même s'il n'est pas nécessaire que le(la) candidat(e) soit membre de l'ACJP, sa contribution se voudra néanmoins une incarnation des valeurs et principes de l'Association.

## La procédure de mise en candidature :

1. Rédiger quelques notes biographiques ou le curriculum vitae du (de la) candidat(e) en faisant ressortir ce qui le(la) lie au système de justice pénale.
2. Décrire de manière spécifique comment cette personne a contribué à l'amélioration du système de justice pénale et à l'atteinte des objectifs de l'ACJP, en précisant pendant combien de temps elle a contribué au système et démontré son engagement.
3. Inclure au moins trois lettres d'appui provenant de membres de l'ACJP ou de l'une de ses associations affiliées.

## La fréquence, la prise de décision et la remise du prix :

Ce prix sera remis à l'occasion d'un congrès de l'ACJP qui se tient généralement à tous les deux ans. On pourrait honorer plus d'un(e) lauréat(e) par congrès. Le Comité des prix recevra et évaluera les candidatures, puis fera sa recommandation au(à la) président(e) de l'ACJP, qui aura à prendre la décision. Le Prix Sénateur-Earl-A.-Hastings sera présenté par le(la) président(e) ou une personne déléguée par lui(elle) à l'occasion d'un congrès de l'Association.

**CANADIAN CRIMINAL JUSTICE ASSOCIATION  
ASSOCIATION CANADIENNE DE JUSTICE PÉNALE**

101-320, av. Parkdale Ave., Ottawa, Ontario K1Y 4X9  
Telephone: (613) 725-3715 Fax:/Telec: (613) 725-3720  
INTERNET: www.ccja-acjp.ca

**CALL FOR NOMINATIONS/APPEL DE CANDIDATURES**

**NOMINATION FORM**

I, \_\_\_\_\_  
undersigned, wish to nominate

\_\_\_\_\_ for

\_\_\_\_\_ (Award)

This nomination is supported by:

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

The required documents are attached.

Signed: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

All nominations for all awards should be forwarded to:

The Chair  
CCJA Awards Committee  
101-320 Parkdale Ave.,  
Ottawa, Ontario K1Y 4X9  
Fax: (613) 725-3720

**DEADLINE: SEPTEMBER 1st, 2011**

**FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE**

Je, \_\_\_\_\_  
soussigné(e), désire proposer

\_\_\_\_\_ pour

\_\_\_\_\_ (prix)

Cette proposition est appuyée par:

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

La documentation requise est annexée.

Signature: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Toutes les mises en candidature pour tous les prix  
doivent être adressées à:

Le président ou la présidente  
Comité des Prix d'excellence de l'ACJP  
320 avenue Parkdale, #101  
Ottawa, Ontario K1Y 4X9  
Telec: (613) 725-3720

**DATE LIMITE: 1er SEPTEMBRE 2011**